



COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6

Du 23 septembre 2026 - DELIBERATION N° 5

**Désignation d'un représentant communal à l'Assemblée Spéciale
Brest Métropole Aménagement (BMA)**

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Christophe LEMEL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET, M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à M. Stéphane NESZTLER.

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

Le rapporteur rappelle que par une délibération en date du 5 juin 2026, Monsieur Richard KLEIN a été désigné comme représentant de la collectivité à l'assemblée générale des actionnaires de Brest Métropole Aménagement.

Afin de permettre à la commune de siéger dans les instances de BMA SPL, il est nécessaire que le conseil municipal renouvelé désigne un représentant y compris pour les assemblées spéciales des actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au conseil d'administration de la SPL. Il est donc proposé que M. Richard KLEIN soit à nouveau le représentant de la commune à l'assemblée spéciale des actionnaires de BMA SPL.

Etant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M. Richard KLEIN, représentant la collectivité à l'assemblée spéciale des actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au conseil d'administration de la SPL.

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

M. Stéphane NESZTLER

Le Maire,



Christine LASTENNET.